



Ce projet est financé par
l'Union européenne



TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement d'assesseurs indépendants, via un bureau d'étude, pour l'évaluation des demandes de subvention reçues dans le cadre de l'appel à projets : « Se former et entreprendre».

Dans le cadre du « Programme d'Appui à l'emploi dans les zones frontalières et périphériques du Burkina Faso »

Autorité contractante : Expertise France

Date limite de soumission des offres : 9 février 2018 à 17h (heure de Paris)

TABLE DES MATIERES

1	INFORMATIONS GENERALES	3
2	DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	4
2.1	Objectifs généraux.....	4
2.2	Résultats à atteindre par le contractant	5
2.3	Services demandés : évaluation des demandes complètes	5
2.4	Grille d'évaluation	5
2.5	Livrables	5
2.6	Langue du contrat spécifique	6
2.7	Sous-traitance	6
3	RAPPORTS.....	6
3.1	Contenu et calendrier de remise du rapport et des observations	6
3.2	Langue	6
4	EXPERTISE DEMANDEE	6
4.1	Expert n°1 – chef de mission - senior	8
4.2	Experts assesseur n°2 et 3 confirmés	8
5	LIEU ET DUREE	9
5.1	Démarrage de la mission.....	9
5.2	Période d'exécution	9
5.3	Calendrier	9
5.4	Lieu(x) de la prestation	9
6	BUDGET DISPONIBLE.....	9
6.1	Équipements	9
6.2	Autre dépenses accessoires	9
7	SUIVI ET EVALUATION.....	10
7.1	Définition d'indicateurs.....	10
7.2	Critères d'évaluation des offres	10
7.3	Contenu et envoi des offres.....	10
8	ANNEXES	12
8.1	Modèle de plan de l'offre technique (5 pages maximum hors CV)	12
8.2	Modèle offre financière	12
8.3	Modèle CV.....	13
8.4	Modèle fiche de soumission	14
8.5	Lignes directrices de l'appel à projets.....	15

1 Informations générales

Les présents termes de référence s'inscrivent dans le cadre du « Programme d'Appui à l'emploi dans les zones frontalières et périphériques » du Burkina Faso. Ce Programme est financé par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour le Sahel et mis en œuvre par Expertise France. Il vise 3 régions du nord du Burkina Faso : la Boucle du Mouhoun, le Sahel et le Nord.

Les objectifs spécifiques du Programme sont les suivants:

- OS.1. Stimuler l'employabilité des jeunes et des femmes en développant leurs capacités entrepreneuriales via des formations professionnelles adaptées à la demande locale.
- OS.2. Favoriser la création d'emplois productifs en stimulant le développement de micro et petites entreprises.

Expertise France, l'agence française d'expertise technique internationale, a été retenue par la Délégation de l'Union européenne à Ouagadougou (DUE) pour mettre en œuvre ce programme à partir du 1er juillet 2017 sur une durée de 3 ans.

La stratégie d'intervention d'Expertise France repose essentiellement sur le lancement d'appels à projets (AAP) afin de permettre à des organisations de la société civile (OSC) et des collectivités locales de proposer et mettre en œuvre des activités concourant à l'atteinte de ces deux objectifs. Parallèlement à ce travail, un accompagnement des OSC sera proposé afin de renforcer leurs capacités à déployer les activités. Les projets retenus seront co-financés par le projet et mis en œuvre par les OSC. Un travail de capitalisation sera mené tout au long du programme.

Afin de favoriser la cohérence des actions et l'appropriation des résultats par les populations locales, un espace de concertation à l'échelle du territoire d'intervention sera mis en place. Cet espace réunira les représentants des communes, des OSC, des organisations professionnelles (OP), des services déconcentrés de l'Etat et des éventuelles autres coopérations œuvrant dans le domaine de la formation professionnelle et de création d'emplois (Italie et Autriche notamment), afin de discuter du développement économique local et des besoins en matière de formation professionnelle. Cette instance de concertation permettra également de valider les choix en matière de publics cibles, de communes et de provinces d'intervention, de secteurs d'intervention et permettra de suivre et d'orienter si nécessaire les activités tout au long du programme. Durant la phase de démarrage, si l'équipe projet constate l'existence d'un espace de coordination remplissant cette même fonction alors le programme proposera d'intégrer cette instance dans le souci de ne pas multiplier les espaces de coordination et les moyens nécessaires à leur animation.

Le programme ciblera spécifiquement les jeunes (de 16 à 35 ans) et les femmes.

Il semblerait que l'offre de formation publique ou celle issue de projets financés par les bailleurs internationaux dans les trois régions visées, aient eu du mal à toucher les villages les plus reculés. De nombreux témoignages laissent penser qu'une certaine partie de la population a su capter l'offre au détriment d'une autre partie qui tend à se sentir marginalisée. Il s'agit donc de cibler les personnes les plus vulnérables et notamment celles qui n'ont pas pu bénéficier d'un appui de type formation professionnelle ou création d'activité génératrice de revenus au cours des trois dernières années.

Les actions conçues et mises en œuvre devront donc cibler ces populations et faire en sorte qu'elles soient parties prenantes de la mise en œuvre des projets.

C'est dans le cadre de ce programme, qu'Expertise France a lancé un appel à projets intitulé « [Se former et entreprendre](#) ».

Conformément à la convention de délégation signé entre la Commission européenne et Expertise France, les procédures d'Expertise France en matière d'appel à propositions seront directement applicables dans le cadre du Programme. Etant donnée la dégradation des conditions sécuritaires

dans les zones concernées par le Programme, des procédures flexibles seront employées pour la sélection des propositions : celle-ci se fera donc de manière discrétionnaire par Expertise France. L'agence souhaite toutefois appuyer son choix sur une analyse éclairée des projets proposés.

L'objectif général de l'appel à projets est de soutenir l'implication active de la société civile dans les politiques de formation professionnelle et de création d'entreprise grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes de formation professionnelle et d'aide à la création et à l'accompagnement d'entreprises dans les Régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et du Nord

L'appel à projets est **divisé en trois lots** :

- Lot 1 : Renforcement de l'employabilité par des actions de formation professionnelle qualifiante doté d'une enveloppe indicative de 1 000 000€.
- Lot 2 Accompagnement à la création ou au développement d'entreprise génératrice d'emploi doté d'une enveloppe indicative de 1 000 000€.
- Lot 3 Renforcement de l'employabilité et accompagnement à la création ou développement d'entreprise génératrice d'emploi doté d'une enveloppe indicative de 500 000€.

Au regard de la particularité des aspects et thématiques traitées par l'appel à projets Expertise France, administration contractante, a décidé de procéder au recrutement de **trois (3) experts « assesseurs »** indépendants afin d'accompagner l'équipe projet dans la sélection des projets à subventionner. Les assesseurs auront pour mission d'évaluer les demandes de subvention, produire le rapport d'évaluation (fiches d'évaluation et tableau synthétique) et élaborer un rapport final de mission.

Ces experts « assesseurs » indépendants travailleront sous la supervision de l'équipe du programme Emploi d'Expertise France.

2 Description des prestations

Ces termes de référence visent le recrutement de **trois (3) assesseurs** (1 assesseur chef de mission et deux assesseurs spécialisés) via un bureau d'étude, chargés d'assister l'administration contractante, à savoir Expertise France, dans un processus de sélection des demandes de subvention, cohérent et de haute qualité, conformément aux critères exposés dans les [lignes directrices](#) à l'intention des demandeurs.

Le bureau d'étude, travaillera en étroite collaboration avec EF et les instances de gouvernance du programme Emploi. Les évaluations des assesseurs permettront aux instances de gouvernance (Instances territoriale et nationale) de délibérer. Ces délibérations éclaireront l'autorité contractante dans la sélection des projets. Les assesseurs participent aux réunions des instances en tant qu'observateurs afin de présenter les résultats de leurs évaluations et répondre aux questions des membres des instances.

2.1 Objectifs généraux

Contribuer à la mise en œuvre, dans les Régions du Sahel, du Nord et de la Boucle du Mouhoun, d'actions de formation professionnelle et de création et d'accompagnement d'entreprises, en appuyant Expertise France dans le processus d'évaluation des demandes de subvention reçues dans le cadre de l'appel à projet « Se former et entreprendre ».

Ces évaluations serviront à éclairer l'analyse d'Expertise France pour la sélection des projets.

2.2 Résultats à atteindre par le contractant

- Les assessesurs réaliseront l'évaluation technique des **dossiers de demande** (notes succinctes) conformément aux lignes directrices qui seront fournies par l'administration contractante.
- Les assessesurs auront également pour tâche la rédaction des **fiches d'évaluation** de chaque demande.
- Ces évaluations seront utilisées par les instances de gouvernance du programme ainsi que par l'autorité contractante dans le processus de sélection des projets.

2.3 Services demandés : évaluation des demandes complètes

La présente mission sera structurée comme suit :

1. Participer à une réunion de cadrage et de validation de la méthodologie d'évaluation en début de mission ;
2. Evaluer les dossiers de demande (notes succinctes et budgets) pour les lots 1, 2 et 3 au moyen de la **grille d'évaluation** qui sera fournie par l'administration contractante au démarrage de la mission; Chaque demande sera évaluée par 2 assessesurs dont la répartition est à la charge du chef d'équipe ;
3. Le chef de mission-assesneur et les deux (2) autres assessesurs se réuniront pour harmoniser et synthétiser les analyses des assessesurs ;
4. Produire une fiche d'évaluation pour chaque demande;
5. Participer aux instances de gouvernance du programme pour présenter les résultats d'évaluation.

De manière indicative, la mission est estimée à 30 jours de travail : 15 jours pour le chef de mission, 15 jours pour les deux autres assessesurs (répartis par le chef de mission). Ce nombre de jour pourra être revu en fonction du nombre de propositions reçues.

L'assesseur n°1 - chef de mission et les deux (2) autres assessesurs sont tenus par une déclaration d'impartialité et de confidentialité¹ qui doit être signée avant le début de l'évaluation. Si un assesseur estime qu'il pourrait exister une situation de conflit d'intérêts à l'égard d'un ou de plusieurs demandeurs, il doit en informer l'administration contractante sans délai. En outre, une confidentialité absolue est attendue de la part des experts associés à la mise en œuvre du présent contrat, notamment en ce qui concerne l'évaluation des différentes demandes.

2.4 Grille d'évaluation

Une grille d'évaluation des notes succinctes sera communiquée aux assessesurs au démarrage de leur mission.

2.5 Livrables

- Rapport d'évaluation constitué des fiches d'évaluation de chaque projet et d'un rapport synthétique d'évaluation sous forme de tableau listant toutes les demandes ;
- Présentation en instances de concertation régionale et nationale ;

¹ Un document type sera mis à disposition par l'administration contractante.

- Rapport final de mission.

2.6 Langue du contrat spécifique

La langue du contrat est le français.

2.7 Sous-traitance

Non applicable.

3 Rapports

3.1 Contenu et calendrier de remise du rapport et des observations

Contenu	Calendrier prévisionnel
1. Rapport de prise de fonction (3 pages maximum) comportant au minima : la méthodologie et le calendrier de travail actualisés ;	Présenté une (01) semaine après le démarrage de la mission ;
2. Le rapport d'évaluation constitué des fiches d'évaluation pour chacune des notes complètes éligibles à l'évaluation et du rapport de synthèse des évaluations (sous la forme d'un tableau récapitulatif)	3 jours ouvrables avant les commissions régionales formation – emploi
3. Le rapport final de mission.	3 jours ouvrables avant l'instance nationale de concertation pour approbation

Tous les documents seront transmis au comité d'évaluation en version électronique (PDF, Word et Excel).

3.2 Langue

Tous les rapports et livrables doivent être écrits en français

4 Expertise demandée

La présente prestation sera réalisée par une équipe de trois (3) experts/assesseurs : un assesseur n°1, chef de mission, et deux (02) assesseurs spécialisés. Les CV des 3 assesseurs devront être inclus dans l'offre des candidats, et devront indiquer les coordonnées de personnes référence pour toutes les expériences professionnelles récentes (moins de 10 ans).

Désignation	Rôle	Niveau expertise	Expertise demandée
Expert 1	Chef de mission- assesseur	Senior	Expert en développement local (ou équivalent), avec une expérience axée sur les politiques de l'emploi et de formation professionnelle ou en matière de développement économique. Une expérience en évaluation de projets de développement local est vivement souhaitée.

Désignation	Rôle	Niveau expertise	Expertise demandée
Expert 2	Assesseur	Confirmé	Expert spécialiste de l'ingénierie de la formation (ou équivalent), avec une bonne connaissance des dispositifs de formation professionnelle existants au Burkina Faso. Une expérience prouvée en ingénierie de la formation, animation et gestion de dispositif de formation professionnelle est souhaitée. Une expérience prouvée en évaluation de système de formation professionnelle est souhaité.
Expert 3	Assesseur	Confirmé	Expert spécialiste en création d'entreprise et entrepreneuriat (ou équivalent), avec une bonne connaissance des cadres institutionnels de la création et de l'accompagnement d'entreprises au Burkina Faso. Une expérience concrète en accompagnement d'entreprise (RSE) est un atout. Une connaissance des économies locales des trois régions d'intervention serait un atout.

Profils exigés :

4.1 Expert n°1 – chef de mission - senior

Formation	Niveau d'enseignement correspondant au moins au niveau Master
Expérience Générale	1. Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le(s) domaine(s) en rapport avec l'expertise demandée et de préférence en lien avec le pays ou la sous-région;
Expérience spécifique	2. Au moins 5 ans d'expérience dans la conception, la gestion et l'évaluation de projets/programmes en rapport avec l'expertise demandée ; 3. Au moins une expérience professionnelle pertinente à l'international (pays autre que le lieu de résidence habituel de l'expert) ; 4. Au moins 1 expérience comme chef de projet/programmes financé par des fonds de l'UE dans les domaines en rapport avec l'expertise demandée ; 5. Excellente maîtrise des procédures subventions de la Commission européenne (chapitre 6 du PRAG); 6. Bonne maîtrise des problématiques de genre dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle ; 7. Une expérience d'évaluation d'appels à propositions sur fonds UE constituerait un avantage significatif ; 8. Au moins 2 expériences réussies dans la coordination d'équipe ; le chef de mission devra s'assurer de la centralisation des travaux effectués par l'équipe d'experts-asseesseurs, de la qualité du travail fourni, de la rédaction et de la présentation des différents documents exigés et du respect du calendrier ; 9. Bonnes connaissances du contexte national/régional en rapport avec l'expertise demandée ; 10. Excellente maîtrise de la langue française et une bonne aptitude à communiquer par écrit et oralement. 11. Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, des logiciels bureautiques courants (Word, Excel, PowerPoint,) et de l'internet.

4.2 Experts assesseur n°2 et 3 confirmés

Formation	Niveau d'enseignement correspondant au moins au niveau Master
Expérience Générale	1. Au moins 5 années d'expérience professionnelle dans le(s) domaine(s) en rapport avec l'expertise demandée et de préférence en lien avec la région concernée. Il est attendu que les 2 assesseurs disposent d'expertises complémentaires permettant de couvrir tous les besoins de l'appel à projet (notamment formation professionnelle, entrepreneuriat, genre).
Expérience spécifique	2. Bonnes connaissances des procédures d'évaluation de projet; 3. Au moins 2 missions (expériences) dans la conception, la gestion et l'évaluation de projets/programmes en rapport avec l'expertise demandée; 4. Une expérience d'évaluation d'appels à propositions sur fonds UE serait appréciée ; 5. Bonnes connaissances du contexte national/régional en rapport avec l'expertise demandée ; 6. Excellente maîtrise de la langue française et une bonne aptitude à communiquer par écrit et oralement.

	7. Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, des logiciels bureautiques courants (World, Excel, PowerPoint,) et de l'internet.
--	--

5 Lieu et durée

5.1 Démarrage de la mission

La date de début de la mission est **estimée au 28 février 2018**. Le démarrage effectif de la mission sera fixé d'un commun accord entre les parties, mais les assesseurs doivent garantir leur disponibilité à partir de cette date.

5.2 Période d'exécution

La période d'exécution du contrat de la présente mission sera de quinze (15) jours ouvrés à compter du début de la mission d'évaluation, dont 10 jours ouvrés dédiés au travail d'évaluation. Cette période pourra être revue d'un commun accord en fonction du nombre de propositions à évaluer. Au moment du démarrage de la mission, le nombre de propositions reçues par l'autorité contractante sera connu et permettra d'ajuster la durée de la mission.

5.3 Calendrier

Le candidat au présent contrat soumettra en même temps que son offre une **proposition d'organisation avec un planning** du déroulement de la mission incluant les principales activités à réaliser et les livrables à produire.

Le planning et la méthodologie proposés pourront ensuite être ajustés en début de mission. Toute modification sera au préalable discutée avec les parties impliquées.

5.4 Lieu(x) de la prestation

Ouagadougou, Dori, Dédougou et Ouahigouya (Burkina Faso).

6 Budget disponible

Le budget disponible pour ce contrat ne pourra excéder **13 500€ TTC**. Ce montant n'inclut pas les frais accessoires.

6.1 Équipements

Aucun équipement ne peut être fourni. Les assesseurs devront disposer de leur propre ordinateur. Les salles de réunion seront mises à disposition par Expertise France pour les réunions nécessaires.

6.2 Autre dépenses accessoires

Les frais de déplacement des assesseurs depuis leur lieu de résidence habituel jusqu'à Ouagadougou et dans les chefs lieu de Région ainsi que des per diem pour la durée de leur mission sur place pourront être pris en charge directement par Expertise France, et ne doivent pas être inclus dans l'offre financière des candidats.

Les tarifs indiqués dans l'offre financière (honoraires) devront inclure toutes les autres dépenses jugées utiles par les candidats.

7 Suivi et évaluation

7.1 Définition d'indicateurs

L'évaluation de cette prestation sera conduite tout au long de la durée de la mission de façon participative en impliquant toutes les parties prenantes au programme.

En début de mission, le plan de travail élaboré et validé par l'équipe du programme emploi, définira les indicateurs de réalisations à apprécier de manière continue et régulière via le rapport de démarrage, le rapport d'évaluation et le rapport d'activité.

7.2 Critères d'évaluation des offres

Critère	Note
Offre technique (5 pages maximum hors CV)	75
Compréhension des TDR, méthodologie et calendrier (voir annexe 4) : - Compréhension des TDR (2 pts) - Méthodologie (9 pts) - Calendrier (9 pts)	20
Expert Chef de mission sénior (un (1) CV) (voir annexe 6) : - Diplôme (5 pts) - Expérience générale (5 pts) - Expériences spécifiques (15 pts)	25
Experts Spécialisés confirmés (deux (2) CV) (voir annexe 6) : - Diplôme (6 pts) - Expérience générale (6 pts) - Expériences spécifiques (24 pts)	30
Offre financière (voir annexe 5)	25

7.3 Contenu et envoi des offres

Le contractant cadre soumettra : (i) une fiche de soumission signée (voir annexe) (ii) une **proposition de méthodologie** précisant la compréhension des termes de référence, (iii) une **proposition d'organisation avec un planning** du déroulement de la mission incluant les principales activités à réaliser et les livrables à produire et (iv) les **CV** des 3 assesseurs proposés. Un modèle de plan est donné en annexe.

Le planning et la méthodologie proposés pourront ensuite être ajustés en début de mission. Toute modification sera au préalable discutée avec les parties impliquées.

Le contractant devra également soumettre (v) **une offre financière** (voir modèle en annexe) indiquant un nombre de jours travaillés et un tarif journalier par expert mobilisé. Le nombre de jours indiqué pourra être revu au moment de la mise en œuvre de la mission en fonction du nombre de propositions

reçues. Aussi, il est conseillé aux candidats d'indiquer le temps nécessaire en fonction du nombre de propositions à évaluer.

La date limite de soumission des offres technique et financière est le **vendredi 9 février 2018 à 17h, heure de Paris**.

Les demandes de clarification et les offres seront adressées exclusivement **par e-mail**, au format word ou pdf, à : Odile RADISSE: odile.radisse@expertisefrance.fr **et** Philippe LECCIS : philippe.leccis@expertisefrance.fr

8 ANNEXES

8.1 Modèle de plan de l'offre technique (5 pages maximum hors CV)

1. Raisonnement

- *Tout commentaire que vous pourriez avoir sur les TDR spécifiques pour l'exécution réussie des activités, en particulier concernant les objectifs et les résultats attendus.*

2. Stratégie et calendrier de la mission

- *Un bref compte rendu sur le retour d'expérience de missions similaires faites dans le passé*
- *Un aperçu de la stratégie proposée pour la mise en œuvre du contrat, ainsi qu'une liste des tâches que vous proposez et que vous considérez nécessaires pour atteindre les objectifs du contrat.*
- *Présentation de la composition de l'équipe d'experts proposée et de leur capacité à mener à bien les TDR spécifiques.*
- *Un plan de travail indiquant les principaux jalons dans l'exécution du contrat et les ressources envisagées à être mobilisées.*

3. CV des assesseurs proposés (3 pages maximum par CV)

8.2 Modèle offre financière

Honoraires en €						
	Nom de l'expert	Fonction		Honoraires journaliers	Nbre de jours travaillés	Cout total
1						
2						
3						

8.3 Modèle CV

Rôle proposé dans le projet:

Membre du personnel de <nom de la société>

Nom de famille:

Prénoms:

Date de naissance:

Nationalité:

Formation:

Institution (Date de - à)	Certificat(s) ou diplômes(s) obtenu(s):

Connaissances linguistiques: indiquer votre compétence sur une échelle de 1 à 5 (1 - excellent; 5 - basique)

Langue	Lu	Parlé	Ecrit

Affiliation à une organisation professionnelle:

Autres compétences: (ex: Connaissances informatiques, etc.)

Poste actuel:

Années d'ancienneté auprès de l'employeur:

Qualifications principales: (en rapport avec le projet)

Expérience spécifique dans la région:

Pays	Date de - à

Expérience professionnelle

Date de - à	Lieu	Société et personnes de référence ²	Fonction	Description

Autres informations utiles (ex : Publications)

² Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contacter les personnes de référence. Si vous avez une objection à formuler, veuillez le stipuler et fournir une justification.

8.4 Modèle fiche de soumission

Nom du candidat :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse et personne contact :

Noms des 3 assesseurs proposés :

A l'attention d'Expertise France

Je soussigné, NOM PRENOM, représentant légale de la société NOM, soumet cette offre en réponse à votre campagne de recrutement de trois (3) assesseurs pour assister l'équipe du Programme d'Appui à l'emploi dans les zones frontalières et périphériques du Burkina Faso dans l'évaluation des demandes de subventions reçues dans le cadre de l'appel à projets « Se former et entreprendre ». Si mon offre était retenue, je m'engage à fournir à Expertise France les services décrits dans mon offre technique, dans les délais convenus.

Nom, prénom

Date, signature

8.5 Lignes directrices de l'appel à projets

I. Contexte

Avec une population avoisinant les 17 millions d'habitants, le Burkina Faso connaît une forte croissance démographique (3,1 % par an). Cette dynamique démographique, couplée à une forte jeunesse de la population, dont 47 % a moins de 15 ans et 59 % moins de 20 ans, génère d'importantes demandes sociales et met en évidence les nombreux défis à relever. Si cette jeunesse représente un atout, comme vecteur potentiel d'innovation, de créativité et de progrès, elle constitue également une contrainte au regard des revendications qu'elle porte. En effet, les politiques publiques peinent à satisfaire les demandes récurrentes des jeunes en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base et à des emplois productifs et décents. Malgré un taux de croissance moyen du PIB de 5% par an ces dernières années, le taux de pauvreté nationale demeure élevé (bien qu'en recul, avec 40,1% en 2014 contre 46,7% en 2009). La majorité de cette population pauvre vit en milieu rural. Le pays a été classé en 2015 183^{ème} sur 188 selon l'indice de développement humain (IDH), par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Depuis 2014, le contexte de détérioration du climat social et politique suite à l'insurrection populaire d'octobre 2014 et les conflits voisins ont accru cette pression sociale, source d'instabilité.

Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord et du Sahel – frontalières et cibles du présent projet – sont des zones principalement rurales, où les indicateurs sociaux sont parmi les plus alarmants. La région du Nord est en effet la région qui concentre le plus de pauvreté (taux de pauvreté de 70,4%), suivi de la Boucle du Mouhoun (59,7%). Les potentialités économiques existent dans ces différentes régions malgré des climats difficiles mais sont peu exploitées, ainsi, les jeunes désœuvrés pourraient se présenter de plus en plus fréquemment comme des candidats au départ vers les pays voisins ou vers l'Europe, ou pourraient tomber dans le banditisme ou se radicaliser pour aller combattre dans les rangs des factions dans les pays voisins.

La dégradation de la situation sécuritaire dans les régions frontalières concernées par le projet est liée aux problématiques transfrontalières et terroristes. Cependant, cette instabilité relève autant du banditisme ordinaire des populations de villages, pour qui l'isolement actuel conduit à un manque d'alternatives.

La thématique de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes a été présentée comme première priorité dans la Déclaration de politique générale du Premier Ministre en février 2016 et constitue un des défis majeurs à relever dans le nouveau Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), qui se fixe comme objectif la création d'au moins 50 000 emplois décents par an. Plus spécifiquement, la Politique nationale de l'Emploi (PNE) met en exergue la relation qui existe entre la formation technique et professionnelle et l'emploi, et la Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnelles (PN/EFTP) promeut l'artisanat en le présentant comme un « élément fixateur des jeunes et des adultes dans leurs terroirs ».

Dans ce contexte les Organisations de la Société Civile (OASC) mettent en œuvre des actions de formation et d'appui à l'entrepreneuriat, actions en partie financées par divers partenaires.

Le programme d'appui à l'emploi mis en œuvre par Expertise France et financé par le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne concerne trois régions du Burkina Faso : le Sahel, le Nord et la Boucle du Mouhoun. Dans ces trois régions, l'offre de formation professionnelle est relativement

faible et ne correspond pas toujours aux besoins des principaux secteurs de l'économie : alors que la région du Nord, la Boucle du Mouhoun et le Sahel présentent principalement des perspectives d'emplois dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, et dans une moindre mesure dans le secteur minier, l'offre de formation se concentre sur les filières des métiers de la couture, la mécanique auto et cyclomoteur et la menuiserie. De la même manière, les chiffres montrent³ que, proportionnellement, les jeunes issus de la province du Nord et ceux du Sahel font partie de ceux qui ont le moins bénéficié de formations et d'appuis provenant des opérateurs institutionnels.

Ainsi en dépit des efforts du Ministère pour proposer des formations et accompagner la création d'activités, toute une partie de la population de ces régions tend à se sentir délaissée par les pouvoirs publics. Il paraît donc particulièrement important de cibler les publics les plus vulnérables et ceux n'ayant pu bénéficier des programmes antérieurs.

Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique s'inscrit dans le contexte plus large du dialogue entre l'Union européenne et ses partenaires et a été créé à l'occasion du sommet de Valette en novembre 2015.

D'une manière générale, les activités financées par le Fonds fiduciaire doivent contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de population et de migration irrégulière, à travers de meilleures opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement. Le présent appel à projet entre pleinement dans cet objectif.

II. Orientations générales sur les modalités de mise en œuvre

Cet appel à projets découle du document d'action « Programme d'Appui à l'Emploi dans les zones frontalières et périphériques du Burkina Faso » (référence T05-EUTF-SAH-BF-05-01) adopté par le Comité Opérationnel du Fonds Fiduciaire le 27 juin 2017.

Le document d'action présente les objectifs du programme, une description détaillée des résultats escomptés ainsi que des questions transversales à prendre en compte.

Les critères de sélection reposent sur une bonne prise en compte des différents éléments tel que décrits dans le document d'action, en particulier les enseignements tirés, la coordination des différents acteurs, la durabilité, les risques et hypothèses, les questions transversales et les différentes parties prenantes.

III. Objectifs

Le programme vise à contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de population et de migration irrégulière, à travers de meilleures opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord et du Sahel.

Les jeunes et les femmes, particulièrement touchés par l'insécurité et le manque de perspectives économiques seront les cibles prioritaires des actions qui seront mises en place au travers des OSC locales. En effet, les OSC sont en prise directe avec les réalités, les besoins et les potentiels des régions frontalières et constitueront un relais clé dans la mise en œuvre des actions de formation à destination des jeunes et des femmes.

³Cf Statistiques sur le financement FAIJ 2009-2015 par secteur d'activités, FAIJ, mars 2017

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

OS.1. Stimuler l'employabilité des jeunes et des femmes en développant leurs capacités entrepreneuriales via des formations professionnelles adaptées à la demande locale.

OS.2. Favoriser la création d'emplois productifs en stimulant le développement de micro et petites entreprises.

Afin d'atteindre ces objectifs, Expertise France lance un appel à projets à destination de la société civile et des collectivités locales, afin de financer des initiatives locales concourant à une meilleure employabilité des jeunes et des femmes des régions visées et favorisant la création d'emploi.

IV. Bénéficiaires finaux, localisation et types de projet, ancrage territorial, secteurs économiques

IV.1 Bénéficiaires finaux des projets

Les publics ciblés seront les jeunes (16 – 35 ans) et les femmes. Parmi ces deux publics pourront être visés en particulier : les filles mères, les veuves, les personnes porteuses d'un handicap, les détenus, les jeunes entrepreneurs souhaitant développer leur activité et pouvant créer de l'emploi. Les jeunes et les femmes sortant d'une formation font également partis des publics cibles.

IV.2 Localisation des projets

L'offre de service (formation, accompagnement à la création ou au développement d'entreprise, financement) se concentrant majoritairement dans les chefs-lieux de Région ou de Province, les projets proposés devront privilégier les villages, communes et provinces les moins accessibles à l'offre de formation et/ou de création d'entreprise.

IV.3 Durée des actions

Les projets présentés pourront avoir une durée de 6 mois à 24 mois. Ils devront impérativement se terminer avant le 31 mai 2020.

IV.4 Ancrage territorial

Quelle que soit la nature, tant du porteur de projet que du projet lui-même, il sera demandé au porteur de projet de s'assurer de l'intégration de son projet dans les politiques de développement mises en œuvre par les Régions et les Communes (Cohérence avec le Plan de Développement régional, le Plan de Développement communal).

Il sera demandé d'en faire la preuve dans le document de projet, cette preuve pouvant être un courrier de soutien d'un Conseil régional et/ou d'un Conseil communal.

IV.5 Secteurs économiques dans lesquels les actions doivent s'inscrire

Pour le choix des filières de formation et/ ou des secteurs d'activité à soutenir, il est demandé de cibler les créneaux porteurs dans chaque région. Pour cela les porteurs de projet sont invités à :

- Prendre connaissance des résultats du diagnostic réalisé dans le cadre du présent programme et qui propose pour les trois régions une analyse des secteurs d'activité à promouvoir.

- Rencontrer les Présidents des Régions concernées et/ou les Maires des Communes concernées afin de s'assurer de la pertinence des choix proposés.
- Consulter les Plans de Développement communaux et régionaux quand ils existent.

Les porteurs de projet devront démontrer dans leurs projets l'adéquation des actions proposées avec les besoins économiques locaux.

A titre indicatif, pourront être retenus des actions concernant :

- pour la région du Nord les métiers de réparateur de petits matériels agricoles, moto pompes et engins assimilées, les métiers de fabrication de grillage qui peuvent être porteurs. En effet, dans la région du Nord, les activités d'élevage (Embouche, élevage naisseur, culture de fourrage) et de maraîchage sont très développées. Il y a donc une forte demande de grillage pour clôturer les jardins de maraîchage et les enclos d'élevage et aussi une forte utilisation de motopompe pour l'activité de maraîchage.
- pour la région du Sahel, des métiers dans le domaine du solaire (installation de kits solaires), la maintenance et réparation de groupes électrogène et/ou des kits solaires ainsi que les métiers de la filière bétail-viande (Boucherie, charcuterie) qui peuvent être porteurs. En effet, la fourniture d'électricité au Sahel est caractérisée par de nombreux délestages, amenant certains habitants et certaines entreprises à utiliser le solaire ou les groupes électrogènes. Les boucheries modernes et les charcuteries n'existent pas dans la région alors que la demande existe et que la Région est l'une des principales productrice et exportatrice de bétail sur pied.
- pour la région de la Boucle du Mouhoun, les métiers comme l'apiculture, l'élevage (embouche bovine surtout), le maraîchage (la production d'oignon surtout) peuvent être vue comme porteurs.

Par ailleurs, les métiers de fabrication de pain traditionnel (boulangier traditionnel), de coiffure, de sérigraphie ; de maçonnerie, de carrelage, de fabrication de pavés et de brique, de restauration, de réparation et de lavage auto-moto semble également porteurs dans toutes les régions.

De manière générale pour l'ensemble des Régions pourront être soutenus des projets dans les secteurs:

- Elevage de volaille local ;
- Transformation du lait ;
- Embouche ovine et bovine
- Production d'aliments pour animaux (culture de fourrage par exemple).
- Maraichage et culture de contre saison
- Production, conservation et transformation de légumes, de produits non ligneux
- Apiculture
- Pisciculture
- Métiers artisanaux.

V. Types de projets éligibles, non éligibles, suivi et évaluation

V.1 Types de projet éligibles et non éligibles

V.1.1 Projets éligibles

Les modalités pédagogiques et/ou d'accompagnements proposés devront privilégier entre autres l'efficacité, la rapidité de déploiement, la reconnaissance par les services de l'état des certifications délivrées, l'adaptation aux réalités économiques des territoires.

Volet 1 : Renforcement de l'employabilité par la formation professionnelle

Projets permettant de renforcer l'employabilité par des actions de formation professionnelle et d'insertion dans l'emploi

Les projets proposés devront impérativement proposer des parcours de formation professionnelle à destination des publics cibles. Les projets pourront concerner différents types d'itinéraires pédagogiques à savoir :

- Des pré-qualifications (conçues comme préalables à une qualification) et permettant de renforcer ou de réactiver les savoirs de base. Ces actions devront être réalisées dans le cadre de l'opérationnalisation des Certificat de Qualification de Base (CQB).
- Des qualifications de types Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) et au-delà,
- Des qualifications utilisant la validation des acquis de l'expérience pourront également être proposées, notamment auprès des jeunes entrepreneurs en activité qui souhaitent développer leur activité et obtenir une reconnaissance et qui pourraient par ce biais se qualifier et devenir des entreprises d'accueil des stagiaires formés par le programme.

Les formations pourront avoir des durées allant de 2/3 mois (pour les actions de pré qualification) à 6/12 mois (pour les qualifications). L'alternance sera privilégiée et ses modalités devront être définies pour chaque type de formation.

Les dispositifs de type « unité mobile de formation » sont vivement encouragés.

Un travail spécifique avec les tuteurs en entreprise devra être conduit par les OSC de manière systématique.

Les formations pourront être dispensées en langues locales.

Un suivi des stagiaires sera demandé aux OSC qui devront mettre en place un dispositif pour suivre leur insertion à la sortie de la formation, puis à 1, 3 et 6 mois après la formation.

La certification devra être organisée localement et pourra faire appel aux méthodes de certification par habilitation. L'équipe du programme restera à la disposition des porteurs de projet pour faire le lien avec le Secrétariat Permanent à la Certification et la Direction de la Formation Professionnelle du Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion professionnelles.

Enfin, il est rappelé aux porteurs de projet potentiels que les actions de formation et leurs modalités de mise en œuvre doivent respecter le nouveau plan d'action triennal de la politique nationale de formation technique et professionnelle.

Exemple de projets éligibles

Exemple n°1

Un CFP et une Commune proposent la mise en place d'une unité mobile de formation en maçonnerie / électricité permettant de former au CQB (préqualification métier + alphabétisation fonctionnelle) et au CQP métier. Il s'agit d'un véhicule, disposant du matériel et d'une équipe de formateur pouvant mettre en place les deux types de formation de manière parallèle : la préqualification étant commune aux deux métiers, la qualification étant spécifique.

Exemple n°2

Dans le cadre d'un grand programme d'infrastructure (exemple la construction d'une route, d'un hôpital, d'un établissement scolaire...) la Région, une Commune, s'allient avec un ou des CFP afin de discuter avec les Maîtres d'œuvre sur leurs besoins en main d'œuvre qualifiée et / ou sur la possibilité de réaliser à leur place une partie des travaux (Mise en peinture, petite maçonnerie, petite plomberie, etc...).

Dans le premier cas (besoin en main d'œuvre) et en amont du chantier le CFP et la collectivité peuvent proposer une qualification correspondant aux besoins de l'entreprise sur le futur chantier.

Dans le second cas, le maître d'œuvre propose un lot, qui devient un « chantier école » permettant de former sur le terrain et par la pratique un groupe de stagiaire.

Exemple n°3

Dans des villages, les femmes s'organisent pour transformer leurs productions agricoles. Un CFP avec la Commune peuvent alors organiser une formation ponctuelle sur le procédé de transformation et les fondamentaux de la gestion et de la commercialisation afin que ces femmes puissent bénéficier pleinement de leur activité. Parallèlement à cela une OSC peut les suivre sur les aspects économiques.

Exemple n°4

Dans plusieurs villages, plusieurs communes, de nombreuses femmes et de nombreux jeunes ont quitté l'école tôt et ne savent plus ou n'ont jamais su lire, écrire, compter. Les communes peuvent solliciter un CFP (ou un CFP peut faire la proposition à une commune) afin d'organiser une formation courte 2 à 3 mois de type pré qualifiant dans un domaine porteur au niveau local dont l'objectif est double : alphabétiser les stagiaires et les initiés à un métier.

Exemple n°5

Des petits chefs d'entreprises (métiers artisanaux par exemple) employant 1 à 9 personnes, ayant de l'activité, étant reconnus, aimeraient valoriser leur savoir-faire. Un CFP / une OSC peut alors proposer de mettre en place un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) afin d'obtenir un CQP ou un BQP dans le domaine d'activité de l'artisan. Ces artisans nouvellement certifiés pourraient être mis en réseau et devenir des maîtres de stage qualifiés pour de jeunes apprentis.

Exemple n°6

Des petits chefs d'entreprises (métiers artisanaux par exemple) employant 1 à 9 personnes, ayant de l'activité, étant reconnus, aimeraient développer leur activité, ce qui pourrait créer de l'emploi, mais ne disposent pas du matériel et de la formation nécessaire. Une OSC (Maison de l'Entreprise, organisation professionnelle) avec un CFP pourraient mettre en place des actions de formation professionnelle et une facilitation à l'accès au financement en échange de l'embauche d'un nombre prédéterminé de jeune nouvellement formé.

Volet 2 Accompagnement à la création ou au développement d'entreprise génératrice d'emploi

Projet d'appui à la création ou au développement d'entreprise

Les OSC sont libres de proposer leurs modalités d'accompagnement à la création ou au développement d'entreprise.

Il sera attendu des méthodologies d'accompagnement tant collectives qu'individuelles, adaptées au niveau des promoteurs (y compris ceux qui ne maîtrisent pas les savoirs de base). Les OSC impliquées sur ces activités devront faire du lien avec les OSC mettant en œuvre des projets de formations professionnelles afin de créer des parcours (de la formation professionnelle vers la création d'entreprise mais aussi de la création d'entreprise vers la formation professionnelle).

Les dispositifs d'accompagnement devront tenir compte des dispositifs existants sur les territoires et proposer quelque chose de complémentaire et/ou d'innovant.

L'outillage en termes d'accompagnement (support pédagogique, carnet de liaison, etc..) devra être développé et utilisé, il pourra être en langue et ou iconographique pour dépasser les freins liés à l'analphabétisme.

Les projets conçus en partenariats entre OSC et IMF et/ou fonds nationaux et/ou autres coopérations afin de garantir l'accès aux financements des personnes accompagnées seront encouragés. Les relations entre les projets d'appui à la création ou le développement d'entreprise et les organisations professionnelles sont vivement conseillées et représenteront un atout.

La promotion du statut de « l'entrepreneur » dans les trois Régions et l'accompagnement à la formalisation des promoteurs sont attendus.

Exemples de projets éligibles

Exemple n°1

Des OSC peuvent s'associer avec un centre de formation et de préférence avec une Institution de Microfinance (IMF), pour identifier des jeunes apprenants en fin de cycle dans le centre ou même dans d'autres centres pour les accompagner dans leur installation.

Une attention doit être portée sur la sélection des jeunes afin de s'assurer de leur potentiel entrepreneurial et de leur volonté de créer leur propre entreprise. L'effectif de jeunes par projets ne doit pas dépasser 50, afin de pouvoir garantir un bon accompagnement. Au-delà de l'accompagnement à l'obtention du financement, ces jeunes devront recevoir d'autres types d'accompagnements tel que des formations (en gestion d'entreprises et/ou dans des domaines techniques si nécessaire), ainsi qu'un appui / conseils et un accompagnement à la formalisation du projet d'entreprise.

Enfin l'action devra intégrer un accompagnement post-crétion d'entreprise d'une durée minimale de 3 mois et pouvant aller jusqu'à mai 2020.

Exemple n°2

Un centre de formation peut développer avec une OSC, un projet d'incubateur d'entreprise au sein du centre. Cela peut se faire dans les centres ANPE à la condition que ces centres aient l'équipement nécessaire. Le défi pour ces types de projets reste, pour les porteurs, de disposer de compétences adaptées en gestion et accompagnement d'entreprises. Pour relever ce défi, ces projets pourront intégrer un volet renforcement des capacités du centre de formation et des équipes d'accompagnement.

Exemple n°3

Une Commune, un lycée professionnel ou un CFP, et une IMF peuvent en consortium monter un projet de mise en place d'une pépinière d'entreprises dans un secteur d'activité ou une filière (Bétail – Viande dans le Sahel, Transformation des produits agricoles dans la Boucles du Mouhoun ou dans le Nord). Ces projets peuvent cibler les jeunes professionnels qui pourront améliorer leurs connaissances dans le domaine et acquérir de nouvelles techniques.

NB : Dans les projets d'incubateur ou de pépinière, un accent doit être mis sur le respect des normes d'hygiène et de qualité afin que les jeunes professionnels et les produits issus de leur activité puissent à terme être certifiés de qualité supérieure.

Exemple n°4

Des OSC peuvent identifier des entreprises ou des coopératives qui ont des projets d'extension ou de consolidation d'activité créatrices d'emplois. Dans ce cas, ces OSC peuvent soumettre des projets d'accompagnement de ces entreprises et/ou coopératives sous la forme d'appuis conseils, de formations et d'accompagnement à la recherche de financement.

Chaque entreprise et/ou coopérative bénéficiant de l'accompagnement devra alors s'engager à créer un nombre d'emploi en fonction de sa taille et de son secteur d'activité.

Exemple n°5

Des OSC (organisation professionnelle, association de développement local) pourront également proposer des actions consistant à démarcher des entreprises et/ou des coopératives basées dans d'autres régions (dans les villes surtout) afin qu'elles décident d'ouvrir leurs bureaux et ou de nouvelles unités de production dans les régions d'intervention du programme en s'engageant à recruter le personnel dans la région d'implantation. Ce personnel pourrait être formé au préalable dans le cadre d'une autre action soutenue par le programme.

Volet 3 : Axe Renforcement de l'employabilité et accompagnement à la création ou développement d'entreprise génératrice d'emploi

Les projets mixtes, présentant les deux types d'actions précédents sont encouragés.

Exemple n°1

Une Région, une Commune et/ou une OSC peuvent s'associer avec un centre de formation et/ou une institution de microfinance pour recruter des jeunes ou des femmes afin d'organiser des formations professionnelles de courtes durées mais qualifiantes (de 2 à 6 mois) incluant un volet installation après la formation.

V.1.2 Types de projets non éligibles :

- actions consistant uniquement ou principalement à parrainer la participation de particuliers à des ateliers, séminaires, conférences et congrès ;
- actions discriminantes à l'égard de personnes ou de groupes de personnes en raison de leur sexe, de leurs croyances religieuses ou de leur origine ethnique ;
- actions soutenant des partis politiques ou comprenant des activités de proxénétisme

V.2 Suivi et évaluation

Pour chaque projet présenté un cadre de suivi et d'évaluation sera demandé et devra tenir compte du système de suivi et d'évaluation global du programme (cf annexe 2) afin qu'il y ait une parfaite cohérence entre les deux niveaux.

VI. Montant de l'enveloppe financière

Le présent appel à projets est doté d'un montant global de 2 500 000 € (1 639 892 500 FCFA) répartis à titre indicatif en trois volets :

- Volet 1 : Renforcement de l'employabilité par des actions de formation professionnelle qualifiante doté d'une enveloppe de 1 000 000€ (655 957 000 FCFA).
- Volet 2 : Accompagnement à la création ou au développement d'entreprise génératrice d'emploi doté d'une enveloppe de 1 000 000€ (655 957 000 FCFA).
- Volet 3 : Renforcement de l'employabilité et accompagnement à la création ou développement d'entreprise génératrice d'emploi doté d'une enveloppe de 500 000€ (327 978 500 FCFA).

Les projets présentés pourront avoir une durée de 6 mois à 24 mois. Ils devront impérativement se terminer avant le 31 mai 2020.

Montant minimum de la subvention par porteur de projet et/ou consortia : 50 000€

Montant maximum de la subvention par porteur de projet et/ou consortia : 200 000€

Pourcentage maximum du total des couts éligibles de l'action : 95%

Dans le cas où le nombre de projet répondant aux présentes lignes directrices et présentant un intérêt réel dépasserait le budget alloué à cet appel à projet, Expertise France pourrait décider d'augmenter le montant global de l'AAP.

VII. Critères d'éligibilité

VII.2 Critères d'éligibilité des porteurs de projet, des co demandeurs, de toutes organisations membres du consortium

Définitions :

Demandeur : Toutes structures élaborant et soumettant une action au présent appel à projets en son nom, ou au nom d'un consortia. Quand le demandeur agit pour le compte d'un consortia alors il est dénommé chef de file.

Co demandeur : Toutes structures élaborant et soumettant en partenariat une action au présent appel à projets.

Le présent appel à projets encourage fortement les partenariats entre structures, notamment entre ONG, centres de formation professionnelle (CFP) et Institutions de Micro finance (IMF).

Les conditions d'éligibilité des demandeurs et co demandeurs porteur de projet sont identiques et décrites ci-dessous :

Pour être éligible, le demandeur devra remplir l'ensemble des critères suivants :

- être une organisation non gouvernementale (ONG), une association, une fédération d'association, une coopérative, un groupement de coopérative, un syndicat et/ou une organisation professionnelle, un centre de formation public ou privé, un établissement de formation professionnelle, un établissement public à caractère professionnel ; une institution de micro finance une collectivité locale (en qualité de co demandeur exclusivement), existantes depuis au moins 2 ans.
- disposer de PV d'assemblée générale, statut, règlement intérieur, PV de bureau, Rapport d'activité, rapport financier des deux années précédentes au dépôt au présent AAP ;
- les nouvelles organisations (créent depuis moins de 2 ans, ayant moins de 2 ans d'activité) pourront être membre d'un consortium en tant que co-demandeur mais devront être officiellement reconnues et présenter l'ensemble des documents démontrant leur réelle existence et activité (PV d'assemblée générale, statut, règlement intérieur, PV de bureau, Rapport d'activité, rapport financier etc...).
- être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) éventuel(s) co demandeur(s) de l'entité/les entités affiliées(s) et non agir en tant qu'intermédiaire ;
- être enregistré auprès de l'autorité burkinabé ;
- disposer d'une représentation effective au Burkina Faso, avec du personnel permanent ;
- disposer d'une capacité opérationnelle existante et directe dans la zone d'intervention visée depuis au moins 1 an avec une implantation solide dans la zone et des partenariats bien établis avec les autorités et associations de la société civile locales ;

- démontrer une expérience avérée dans les domaines techniques retenus et la capacité prouvée à travailler de manière efficace et opérationnelle en toute sécurité pour les équipes et les bénéficiaires des actions ;
- démontrer une gestion actuelle en tant qu'organisation, voire en tant que chef de file ;
- démontrer les capacités en termes de suivi et d'évaluation, de capitalisation et de communication.

Les OSC confessionnelles sont éligibles mais ne peuvent en aucun cas proposer des actions prosélytes ou des approches communautaires (au sens de réservées à une communauté confessionnelle).

Ne seront pas éligibles les OSC ou Collectivités ayant eu à faire à la justice, dirigées ou animées par des personnes ayant eu à faire à la justice ou rencontrant des difficultés financières (procédure de sauvegarde engagée, redressement en cours, etc...).

Les demandeurs, codemandeurs participent à la définition de la mise en œuvre de l'action et les coûts qu'ils encourrent sont éligibles au même titre que ceux encourus par le demandeur chef de file.

Chaque demandeur ne peut présenter qu'un seul projet par volet. Un co-demandeur peut cependant être présent sur plusieurs projets.

Un projet peut concerner une, deux ou trois Régions ciblées par l'AAP.

Documents à soumettre dans le cadre de l'AAP :

- note succincte selon le modèle de demande de subvention Expertise France joint à cet APP ;
- déclaration signée du demandeur chef de file (cf formulaire de demande de subvention).

NB : l'éligibilité des candidats pré-sélectionnés sera systématiquement vérifiée. Les candidats ne remplissant pas tous les critères d'éligibilité ne pourront pas se voir attribuer de financements.

VII.3 Eligibilité des coûts

Seuls les «coûts éligibles» peuvent être couverts par la subvention. Les "coûts éligibles" sont les coûts réels encourus et étayés par des pièces justificatives, sauf les frais de séjour et les coûts indirects pour lesquels le financement à taux forfaitaire s'applique.

Les types de coûts éligibles et inéligibles sont indiqués ci-dessous. Le budget constitue à la fois une estimation des coûts et un plafond global des «coûts éligibles».

Les seuls coûts éligibles à être pris en considération dans l'initiative proposée, sont les coûts directs, les coûts indirects et les imprévus.

VII.3.1 Coûts directs éligibles

Les règles déterminant les coûts éligibles au titre du présent appel à projet seront arrêtées dans les contrats de subvention signés entre l'Organisation demandeur retenue et Expertise France. Les informations données ici ont vocation à aider les demandeurs à établir le budget de leur action.

Les coûts éligibles sont les coûts nécessaires pour la mise en œuvre des activités du projet. Ces coûts doivent :

- être nécessaires pour la mise en œuvre de l'action et sa visibilité et répondre aux principes de bonne gestion financière et notamment d'économie et de rapport coût/efficacité ;
- être indiqués dans le budget global estimé de l'action ;
- devront être des coûts réels pouvant être étayés par des pièces justificatives ;
- devront être réputés comme ayant été encourus durant la période de mise en œuvre du projet ;
- devront être enregistrés dans la comptabilité du demandeur porteur du projet, devront être identifiables et contrôlables et devront être attestés par des pièces justificatives originales.

Sous réserve des conditions énoncées au précédemment et le cas échéant du respect des procédures de passation de marchés, sont éligibles notamment les coûts directs suivants :

- les coûts du personnel affecté au projet, correspondant aux salaires réels augmentés des charges sociales et des autres coûts entrant dans la rémunération. Ils ne doivent pas excéder les salaires et coûts normalement supportés par le demandeur porteur de projet, à moins d'une justification indiquant que les excédents sont indispensables à la réalisation du projet ;
- les frais de voyage et de séjour du personnel et d'autres personnes participant à l'action (formateurs, consultants, experts, etc.), pour autant qu'ils correspondent aux pratiques habituelles du demandeur porteur de projet.
- les coûts d'achat d'équipements (neufs ou d'occasion et de fournitures) destinés spécifiquement aux besoins de l'action ;
- les coûts de biens consommables ;
- les coûts découlant d'autres contrats passés par le bénéficiaire pour les besoins de la mise en œuvre de l'action, conformément à l'article 10 des conditions générales ;
- les coûts strictement liés au déroulement de l'activité budgétisée du projet comme par exemple les frais de location de salle de formation ou de conférences, les frais de communication, les frais de transport des participants à des activités organisées par le projet et les frais d'hébergement des non-résidents, la logistique et le matériel liés à l'exécution de l'action, les coûts de reprographie et de traductions liés aux activités, etc.
- les coûts découlant directement d'exigences posées par le contrat (par exemple diffusion d'informations, reproduction, assurances, etc.), y compris les frais de services financiers comme les frais de tenue de compte du compte spécifique du projet, le coût des transferts éventuels, à l'exclusion des frais de découvert bancaire.
- les droits, taxes et toute autre taxe ou charge, y compris la taxe sur la valeur ajoutée, payés et non récupérables par le bénéficiaire.

Les demandeurs conviennent que la/les vérification(s) des dépenses sera/seront effectuée(s) par l'administration contractante ou tout organisme externe autorisé par l'administration contractante.

Réserve pour imprévus

Le budget peut inclure une réserve pour imprévus correspondant au maximum à 5 % des coûts directs éligibles estimés. Elle ne peut être utilisée qu'avec l'autorisation écrite préalable de l'administration contractante.

VII.3.2 Coûts indirects éligibles

Les coûts indirects supportés pendant la mise en œuvre de l'action peuvent être éligibles pour un financement forfaitaire, mais le montant total ne peut excéder 7 % du total estimé des coûts directs éligibles.

Les coûts indirects sont éligibles pour autant qu'ils n'incluent pas de coûts pris en compte sur une autre rubrique du budget. Le demandeur chef de file peut être invité à justifier le pourcentage demandé avant la signature du contrat de subvention.

Si un des demandeurs bénéficie d'une subvention de fonctionnement financée par l'UE, il/elle ne peut inscrire des coûts indirects sur les coûts qu'il/elle supporte au budget proposé pour l'action.

VII.3.3 Apports en nature

Par «apports en nature», il faut entendre les biens ou services fournis gracieusement par une tierce partie à des bénéficiaires ou à des entités affiliées. Les apports en nature n'impliquant aucune dépense pour des bénéficiaires ou des entités affiliées, ils ne constituent pas des coûts éligibles.

Les apports en nature ne peuvent être considérés comme un cofinancement.

Toutefois, si la description de l'action proposée contient des apports en nature, ces apports doivent être fournis.

VII.3.4 Coûts inéligibles

Les coûts suivants ne sont pas éligibles :

- les dettes et la charge de la dette (intérêts) ;
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- les coûts déclarés par le(s) bénéficiaire(s) et financés par une autre action ou un autre programme de travail bénéficiant d'une subvention de l'Union européenne;
- les achats de terrains ou d'immeubles, sauf si ces achats sont indispensables à la mise en œuvre directe de l'action, auquel cas leur propriété devra être transférée au plus tard à l'issue de l'action ;
- les pertes de change ;
- les crédits à des tiers ;
- le coût des salaires du personnel de l'administration nationale.

VIII. Modalités de sélection et d'octroi des subventions

Eu égard au contexte de crise des 3 régions frontalières visées par le projet, Expertise France se réserve le droit du recours aux procédures flexibles et sélectionnera (au stade de l'analyse de notes succinctes et des notes complètes) et attribuera les subventions de manière discrétionnaire.

VIII.1 Première phase: Sélection des projets sur la base de note succincte

Expertise France lance le présent appel à projets afin de faire émerger des candidatures de la société civile pouvant répondre aux objectifs précisés plus haut. Expertise France procédera, en vue d'établir une liste restreinte, à une analyse attentive des notes succinctes au regard notamment des critères listés ci-dessous :

1. Capacité financière et opérationnelle

1.1 Les demandeurs et, le cas échéant, leur(s) entité(s) affiliée(s) possèdent-ils une expérience suffisante en gestion de projets ?

1.2 Les demandeurs et, le cas échéant, leur(s) entité(s) affiliée(s) possèdent-ils une expertise technique suffisante ? (plus particulièrement, une connaissance des questions/points à traiter)

1.3 Les demandeurs et, le cas échéant, leur(s) entité(s) affiliée(s) possèdent-ils une capacité de gestion suffisante ? (notamment au regard du personnel, des équipements et de la capacité à gérer le budget de l'action).

1.4 Le demandeur principal dispose-t-il de sources de financement stables et suffisantes ?

1.5 Les demandeurs et, le cas échéant, leur(s) entité(s) affiliée(s) ont-ils une connaissance des programmes en cours et de la réalité des risques ?

2. Pertinence de l'action

2.1 Pertinence par rapport aux objectifs de l'appel à projets ?

2.2 Pertinence par rapport aux besoins particuliers et contraintes des zones cibles (communes les plus éloignées des chefs-lieux de Région) et des publics cibles (Jeunes, femmes, filles mères, sortant de formation professionnelle ayant un projet de création d'entreprise, ex détenus ou détenus en fin de peine, les personnes handicapées.

2.3 Pertinence des actions par rapport aux stratégies et politiques nationales ? (PNDES, Plan d'action triennal de la Politique Nationale de l'EFTP)

2.4 Pertinence par rapport aux contraintes et risques liés au contexte des zones d'intervention ?

2.5 Cohérence et pertinence des partenariats proposés (OSC ayant déjà travaillé ensemble, ou œuvrant en parallèle sur un même territoire etc.)

2.5 Pertinence des actions par rapport à la question de genre (approche genre développée dans le projet)

2.6 Pertinence des actions par rapports aux questions environnementales

3. Efficacité et faisabilité de l'action

3.1 Les activités proposées sont-elles appropriées, concrètes et cohérentes avec les objectifs et résultats escomptés ?

3.2 Le plan d'action est-il clair et faisable ?

3.3 Le projet contient-il des indicateurs objectivement vérifiables pour évaluer les résultats de l'action ? Une évaluation est-elle prévue ?

3.4 Le niveau d'implication et de participation à l'action du/du demandeur et de l'/des entité(s) affiliée(s) est-il satisfaisant ?

4. Durabilité de l'action

4.1 L'action est-elle susceptible d'avoir un impact tangible sur les groupes cibles ?

4.2 Le projet est-il susceptible d'avoir des effets multiplicateurs ?
(notamment probabilité de reproduction, d'extension et de partage d'informations).

4.3 Les résultats attendus de l'action proposée sont-ils durables ?

- d'un point de vue financier (comment seront financées les activités au terme du financement ?)

- d'un point de vue institutionnel (existera-t-il des structures permettant la poursuite des activités à la fin de l'action? Y aura-t-il une «appropriation» locale des résultats de l'action ?)

- au niveau politique (le cas échéant) (quel sera l'impact structurel de l'action – par exemple, va-t-elle déboucher sur de meilleurs lois, codes de conduite, méthodes, etc. ?)

- d'un point de vue environnemental (le cas échéant) (l'action aura-t-elle un impact positif/négatif sur l'environnement ?)

5. Budget et rapport coût-efficacité de l'action

5.1 Les activités sont-elles convenablement reflétées dans le budget ?

5.2 Le ratio entre les coûts estimés et les résultats escomptés est-il satisfaisant ?

Procédure de soumission

Les demandeurs doivent manifester leur intérêt en soumettant les documents exigés par le présent appel à projets à Expertise France - Programme Emploi – Ouagadougou – Burkina Faso. Les demandes doivent être soumises, en français, conformément aux instructions relatives à la note succincte de présentation annexée au présent document.

La proposition doit obligatoirement contenir :

- un formulaire de demande signé, incluant une note succincte de présentation du projet proposé ;

- un budget prévisionnel, présenté selon le modèle annexé ;

Les notes succinctes manuscrites ne seront pas acceptées.

Les demandes doivent être soumises dans une enveloppe scellée, envoyée en recommandé ou par messagerie express privée ou remise en main propre (un accusé de réception signé et daté sera délivré au porteur dans ce dernier cas), à l'adresse indiquée ci-dessous.

Une version électronique de la note succincte de présentation (sur clé USB) devra être jointe à la version papier. L'enveloppe doit porter le numéro de référence et l'intitulé de l'appel à projets, la dénomination complète et l'adresse du demandeur chef de file, ainsi que la mention « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture ».

Adresse Postale
Expertise France Emploi
3364, avenue de la Liberté (ex avenue 56), 1er étage, Immeuble Nebnooma, Secteur 04 Paspanga,
Ouagadougou.
06 BP 9398 OUGADOUGOU

Le présent appel à projets sera publié dans la presse (L'Observateur et le Sidwaya), sur le blog du programme (www.programmeemploiurkinafaso.wordpress.com), sur le site d'Expertise France (www.expertisefrance.fr) et les sites de l'Ambassade de France (www.bf.ambafrance.org) et de la Délégation de l'Union européenne (www.eeas.europa.eu/delegations/burkina-faso_fr) le 16 janvier 2018.

Des sessions d'information relatives au présent appel à projets seront organisées :

- le 23 janvier 2018 à Dédougou à 9h, salle du Conseil régional
- le 24 janvier 2018 à Dori à 9h, salle du Conseil régional
- le 25 janvier 2018 à Ouahigouya à 9h, salle du Conseil régional
- le 26 janvier 2018 à Ouagadougou à 9h au SPONG

Les demandeurs peuvent envoyer leurs questions par courrier électronique à l'adresse figurant ci-après en indiquant clairement la référence de l'appel à projets :

programmeemploiBF@gmail.com

ou sur le site du programme www.programmeemploiurkinafaso.wordpress.com

et copie à philippe.leccis@expertisefrance.fr et odile.radisse@expertisefrance.fr

Expertise France n'a pas obligation de fournir des éclaircissements sur des questions reçues après cette date.

Les questions / réponses les plus fréquentes et utiles à l'ensemble des partenaires seront publiées au plus tard 11 jours avant la date limite de dépôt des notes succinctes de présentation.

Les informations relatives au présent appel à projet seront publiées sur le blog du programme www.programmeemploiurkinafaso.wordpress.com et sur le site d'Expertise France www.expertisefrance.fr.

La sélection sera effectuée par Expertise France, en prenant en compte la pertinence et l'efficacité attendue des actions proposées. Une liste de réserve sera également être établie. Chaque demandeur sera informé par écrit du résultat de la sélection.

VIII.2 Deuxième phase : mise au point du contrat de subvention

Un demandeur chef de file dont la demande a été provisoirement sélectionnée ou inscrite sur la liste de réserve sera informé par écrit par Expertise France. Il lui sera demandé de fournir les pièces justificatives (juridiques et financières) de manière à permettre à l'autorité contractante de vérifier son éligibilité et s'il y a lieu, celle des codemandeurs.

Les demandeurs provisoirement sélectionnés seront invités à élaborer des projets complets en concertation avec les différents acteurs étatiques et non étatiques sur le terrain, en suivant une démarche de négociation et de conseil avec le bureau Emploi d'Expertise France à Ouagadougou.

VIII.3 Contractualisation

À la suite de la décision d'attribution de la subvention, le(s) bénéficiaire(s) se verront proposer un contrat.

Une fois obtenu le financement, le demandeur devra :

- Assumer la responsabilité financière entière de la subvention
- Assurer la visibilité de l'action, du projet et du bailleur
- Préparer et transmettre les demandes de paiement à l'autorité contractante
- Transmettre les rapports narratifs et financiers (avec les originaux des pièces justificatives) à l'autorité contractante

IX. Calendrier indicatif

	Date	Heure au Burkina Faso
Réunion d'information	23, 24, 25 et 26	9h – 12h
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par Expertise France	19 février	18h
Date limite de soumission des notes succinctes de présentation	26 février	12h